



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°87/12-2015

-oOo-

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION : 26 NOVEMBRE 2015

DATE D’AFFICHAGE : 03 DÉCEMBRE 2015

-oOo-

OBJET : NOUVEAUX TARIFS D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Rapporteur : M. Jean-Jacques RÉGNIER

L’an deux mille quinze, le jeudi 10 décembre, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie à 20H30 en séance publique, sous la présidence de Madame Valérie POTTIEZ-HUSSON, Maire d’Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 27

NOMBRE DE VOTANTS : 27

ÉTAIENTS PRÉSENTS : Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON, M. Jean-Marc BOULARAND, Mme Thérèse ROCHE, M. René GARCHER, M. Antoine BOHAN, Mme Clotilde MESSAGER, M. Jean-Jacques REGNIER, Mme Jeannine GROSSIER, M. Jacques COCHARD, M. Joseph NOIRAN, M. Jean-Luc DUPIEUX, M. Bernard BOYER, Mme Brigitte PICILI, M. Laurent BOUVIER, Mme Sylvie BRAILLON, Mme Armelle BERCEVILLE, M. Cyrille MAHIEU, Mme Julie HARENZA, Mme Patricia LHUILLIER, M. David CHARPENTIER, M. Daniel ETIENNE et Mme Evelyne LESAUNIER.

ONT DONNÉ POUVOIR :

| | | |
|--------------------------|---|----------------------------|
| - M. Jacques KAJETANEK | à | M. René GARCHER |
| - Mme Françoise TONNEAUT | à | Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON |
| - Mme Sylvie RICHEFEU | à | M. Jean-Marc BOULARAND |
| - Mme Christine DAUDON | à | M. Jacques COCHARD |
| - Mme Dominique COTTIN | à | M. David CHARPENTIER. |

ABSENTS : M. Philippe BOUYER et M. Cyril LONG.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme Patricia LHUILLIER et Mme Thérèse ROCHE ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance, conformément à l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2331-4 ;

VU le Code de la Voirie Routière et, notamment son article 113-2 ;

VU la délibération N° 10/02-2015 en date du 5 février 2015 fixant les tarifs de la redevance pour occupation temporaire du domaine public (droits de place du marché ainsi que l'occupation temporaire du domaine public) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une revalorisation de certains tarifs pratiqués ;

Monsieur Jean-Jacques RÉGNIER propose les tarifs ci-joints annexés et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ et 3 VOIX CONTRE (Mme Patricia LHUILLIER, M. David CHARPENTIER et Mme Dominique COTTIN) ;

- **ADOpte** les tarifs proposés en annexe et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Communal à l'article 7336 – Droits de place –.
- **PRÉCISE** que cette délibération ne s'appliquera pas aux droits de place de la fête foraine ainsi qu'à l'occupation du domaine public par les commerçants sédentaires de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Valérie POTTIEZ-HUSSON.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 15 DEC. 2015

de sa publication ou affichage le : 15 DEC. 2015



Annexe à la délibération n°87/12-2015
Séance du Conseil municipal du jeudi 10 décembre 2015

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DROITS DE PLACE DU MARCHÉ

| Intitulé | Tarifs au 1 ^{er} mars 2015 | Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2016 |
|--|--|---|
| 2 mètres linéaires découverts sans table | 5 € | 5 € |
| 2 mètres linéaires couverts sans table | 5 € | 5,50 € |
| 2 mètres linéaires couverts avec table | 6,50 € | 6,50 € |
| Droit de branchement à l'électricité | 5 € | 5 € |

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

| Intitulé | Tarifs au 1 ^{er} mars 2015 | Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2016 |
|--|--|---|
| Dépôt de matériaux, bennes, emprises de chantiers sur trottoir et sur rue Unité : m ² /jour | 6 € | 6,20 € |
| Echafaudages, palissades Unité : mètre linéaire/jour | 2 € | 2,10 € |
| Stationnement temporaire de véhicule | 35 € | 38 € |
| Occupation du domaine public pour un véhicule effectuant de la vente ambulante inférieur à 8 mètres linéaires | 35 € | 40 € |
| Occupation du domaine public pour un véhicule effectuant de la vente ambulante à partir de 8 mètres linéaires | 60 € | 65 € |
| Occupation de place pour les spectacles de plein air, expositions etc.. Par jour | 80 € | 90 € |



Le Maire,


Valérie POTTIEZ-HUSSON.